

Motion n° 43-2022
relative à la conjoncture agricole



En présence de 28 membres élus, 20 membres excusés, 6 membres absents ; la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire est composée de 54 membres élus, le quorum est atteint à partir de 28 présents.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session le 25 février 2022, au 13 avenue des Droits de l'Homme à Orléans, sous la présidence de Philippe NOYAU.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant la crise géopolitique internationale induite par l'invasion de l'Ukraine par la Russie ;

Considérant la hausse des facteurs de production agricoles : alimentation animale, bâtiments, gaz, gazole non routier, engrais, matériel, services d'entretien, SMIC... ;

Considérant que cette hausse des intrants agricoles impacte toutes les productions et tous les systèmes agricoles ;

Considérant que les éleveurs sont particulièrement touchés. En effet, entre des prix de vente de leurs produits insuffisants et une flambée du coût de l'aliment, la rentabilité économique des élevages s'effondre ;

Considérant que pour les cultures, les agriculteurs songent à différer leurs plantations ou modifier leur assolement pour faire face à la flambée des coûts des engrais et de l'énergie ;

Constata que cette conjoncture anéantit les trésoreries et toute capacité d'investissement alors que les défis sont si nombreux à relever ;

S'inquiète du risque de rétorsion contre les produits agricoles européens et français suite aux sanctions économiques de l'Union Européenne contre la Russie ;

S'inquiète des incidences sur les marchés car l'Ukraine représente 12% des exportations mondiales de blé : un risque de moindre livraison peut générer des pénuries alimentaires dans certaines régions du monde et accroître l'instabilité politique ;

S'inquiète de l'impact économique de la flambée du prix des intrants sur la viabilité économique des exploitations et sur la pérennité de la production agricole ;

S'inquiète dès lors sur la transmissibilité de ces exploitations alors même que le renouvellement des générations est un enjeu majeur du secteur agricole ;

Demande une prise de conscience non seulement des pouvoirs publics mais aussi de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire de l'amont à l'aval pour trouver des solutions ;

Motion n° 43-2022
relative à la conjoncture agricole



Demande que la loi EGAlim s'applique et que la révision des coûts de production dans les contrats soit effective et immédiate ;

Demande l'activation sans délai des clauses de renégociation entre les industriels et les distributeurs pour répercuter dès à présent les hausses ;

Demande que l'Etat mette tout en œuvre pour obtenir la suppression des taxes sur les importations d'engrais au niveau UE, et incite les fournisseurs d'énergie et de matériel à prioriser leurs choix de livraison vers l'agriculture aux meilleures conditions possibles ;

Demande à l'Etat d'être attentif et d'accompagner les organismes stockeurs et les agriculteurs dans leurs besoins croissants de trésorerie pour faire face à la hausse des prix des intrants et des productions agricoles ;

Demande que les projets de souveraineté alimentaire et énergétique (dont la méthanisation agricole) deviennent prioritaires pour la France et l'Union Européenne.

Adoptée à l'unanimité

Le Président
Philippe NOYAU

